

une retraite assurée à cette Flotte, non seulement dans les Ports de l'Empereur, mais aussi dans tous ceux de S. M. C., tant dans l'Océan que dans la Méditerranée, au nom du Serenissime Roi des Espagnes, qui accedera pleinement à ce Traité d'aujourd'hui, & qui a donné pour cet effet ses instructions à son Ministre résident à Vienne.

9. Comme la paix, la sûreté & la tranquillité du Royaume & de la République de Pologne sont fort chers à S. M. I. & C., il a été convenu d'inviter le Roi & le Royaume de Pologne à acceder à cette Alliance.

10. Mais si le Royaume de Pologne ni accedoit pas, cependant le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe, sera, du consentement des Serenissimes Contractans, amiablement invité d'y acceder.

11. Et comme la Paix entre le Roi & le Royaume de Suede, & entre le Roi & le Royaume de Pologne, n'est pas encore entièrement bien affermie, (ce qui cependant se peut faire par la Médiation de S. M. de toute la Russie) S. M. I. & C. travaillera & emploiera volontiers ses bons offices, pour que cet Ouvrage si salutaire soit entièrement accompli par la Médiation de S. M. de toute la Russie, suivant la teneur de la Paix de Nicustad.

12. A l'égard du Serenissime Prince, le Duc de Sleswichk Holstein, S. M. I. & C. declare & promet de faire ce que S. A. R. souhaite, & à quoi Elle est engagée comme Garant, en vertu du Traité de Travendahl, tant par rapport au Serenissime Roi de Dannemarc & Nortwege, qu'aux autres Rois & Princes Etrangers, qui se sont chargez de la même Garantie du susdit Traité: & comme il s'est fait sur ce sujet une convention particulière entre les Parties contractantes, elle sera tenue comme inserée dans le present Traité.